



La Conciergerie Paimpolaise

ETAT DES LIEUX

Location :

Locataire :

Date :

Cet état des lieux vous est remis par la Conciergerie Paimpolaise. Il a été réalisé lors le départ des locataires précédent après la réalisation du ménage. Nous vous invitons à faire une vérification. Si l'état des lieux doit faire l'objet de contestations, celle-ci doivent être signalées dans un délai de 24h. Passé ce délai, la responsabilité du locataire est engagée.

Pour nous contacter :

Julie : julie.clatot@conciergerie-paimpol.com (T: +33 6 87 79 43 36)

Stephane : stephane.max@conciergerie-paimpol.com (T: +33 6 08 18 63 15)

1 – Cuisine :

	Très bon état	Correct	Défraichi	Remarques
SOL	OK			Carrelage félé
MURS	Ok			
PLAFOND	Ok			
AUTRES				

2 – Partie Séjour :

	Très bon état	Correct	Défraichi	Remarques
SOL	Ok			
MURS	Ok			
PLAFOND	Ok			
AUTRES				

3 – Chambre 1 :

	Très bon état	Correct	Défraichi	Remarques
SOL				
MURS				
PLAFOND				
AUTRES				

4 – Chambre 2 :

	Très bon état	Correct	Défraichi	Remarques
SOL				
MURS				
PLAFOND				
AUTRES				

5-Salle de Bains :

	Très bon état	Correct	Défraichi	Remarques
SOL				
MURS				
PLAFOND				
AUTRES				

6 -Pièce Rangement :

	Très bon état	Correct	Défraichi	Remarques
SOL				
MURS				
PLAFOND				
AUTRES				

7 Extérieur (Jardin, terrasse, SPA, piscine)

	Très bon état	Correct	Défraichi	Remarques
Jardin				
Terrasse				
SPA				
Piscine				
AUTRES				

Règlement intérieur

- **Horaire d'entrée : 16h – 19h**
- **Horaire de sortie : 10h maximum**
- **Les consignes de sécurité :** l'importance de verrouiller portes et fenêtres ou de ne jamais laisser les enfants sans surveillance. Mentionnez éventuellement la présence d'extincteurs, de sorties de secours, voire les numéros d'urgence.
- **La responsabilité des locataires :** En cas de non-respect du règlement intérieur, les sanctions peuvent aller jusqu'à la rupture du contrat sans aucun remboursement
- **Les règles sanitaires :** Application du Protocole Covid
- **Les règles de voisinage :** Pour maintenir de bons rapports avec vos voisins, nous vous demandons de respecter les règles concernant notamment les nuisances sonores, les espaces communs, la gestion des déchets et le stationnement.
- **Les modalités de nettoyage :** Le logement doit être rendu dans un état général propre et rangé. Le réfrigérateur, le lave-vaisselle, et les poubelles doivent être vidées Les lits doivent être défaits et le linge doit être stockés dans la salle de bain ou buanderie.
- **L'accueil des animaux : Les animaux ne sont pas autorisés.** En cas de dérogation il est strictement interdit de laisser les animaux seuls en l'absence des locataires. En cas de dégradations votre responsabilité est totalement engagée.
- **L'accueil de visiteurs :** Aucun visiteur autre que ceux prévus dans le contrat de location saisonnière ne peut séjourner dans le logement sans autorisation préalable de la conciergerie. De même l'organisation de fêtes ou d'événements dans votre logement ne sont pas autorisés
- **Interdiction de fumer :** en intérieur. Possibilité en extérieur sans laisser de mégots.
- **L'aspect environnemental :** Nous demandons l'application de bons réflexes : (économiser l'eau, éteindre les lumières, surveiller le chauffage.) qui permettent à la fois de respecter l'environnement et de limiter la facture énergétique.
- **Les consignes avant le départ :** Lors du départ, le logement doit être rendu : lave-vaisselle, réfrigérateur et poubelles vidées, les draps défaits des lits.
- **Les réflexes en cas de panne ou de casse :** Tout dysfonctionnement, sinistre ou dégradation doit vous être signalé sans attendre pour éviter d'éventuels frais. Aucune réparation ne peut être effectuée sans votre consentement.

Le locataire
« Lu et approuvé »

Le mandataire
« Lu et approuvé »